

DOSSIER DE PRESSE

Parkopolis – 17 juin 2015

Géolocalisation
INDOOR



Paiement du stationnement
EN VOIRIE



3000 parkings
VINCI Park référencés



Accès au nouveau service de
COSTATIONNEMENT

Edito

VINCI Park connecte ses parkings à la ville

1. **My VINCI Park : l'application fait peau neuve et intègre des nouveautés**
2. **Projet SimplyPass : VINCI Park teste la dématérialisation du ticket du stationnement à Caen en partenariat avec Orange**
3. **Nouveauté : la borne d'achat**
4. **Les partenariats qui favorisent l'électromobilité**
 - a. Green On : des vélos à assistance électrique en location dans les parkings
 - b. VINCI Park, partenaire exclusif de Sodetrel

L'expertise VINCI Park en voirie

1. **Chiffres clés**
2. **La dépenalisation du stationnement : la preuve par l'exemple**
 - a. En Grande Bretagne
 - b. En Belgique
 - c. En Espagne
 - d. Bientôt en France : la valeur ajoutée de VINCI Park

Nouveauté : VINCI Park lance le costationnement

VINCI Park, leader du stationnement en France

- a. Chiffres clés de l'activité Monde
- b. Chiffres clés de l'activité France

« Notre métier et notre environnement se transforment. Acteur global du secteur du stationnement et de la mobilité urbaine, VINCI Park répond présent pour accompagner ce changement »

Une Google Car prête à se lancer sur les routes de Californie, des pratiques de covoiturage qui se démocratisent, des impératifs de durabilité qui obligent à repenser tout l'écosystème de la mobilité et des consommateurs qui ne conçoivent plus qu'un service ne soit plus personnalisé... Loin de représenter un risque, les bouleversements technologiques, sociétaux, économiques et environnementaux actuels sont une opportunité pour notre secteur. A condition de repenser totalement notre conception du stationnement et de « sortir du parking » grâce à l'innovation.

Vinci Park relève ce défi. En quelques années, nous sommes en effet passés d'une offre de constructeur de parking à une offre de services. Déjà, et à titre d'exemples, l'application My VINCI Park intègre le paiement du stationnement par mobile en voirie dans une vingtaine de villes en France, y compris Paris. Nous testons également à Caen, en partenariat avec Orange, la dématérialisation du ticket de stationnement. Plus généralement, nous concevons d'ores et déjà nos offres de stationnement à la carte, avec des services à la mobilité qui correspondent à des problématiques bien précises exposées par les collectivités. A Paris par exemple nous avons répondu à la demande de la Mairie et des automobilistes soucieux d'utiliser des modes de transports plus éco-responsable pour leurs trajets quotidiens, interconnectés les uns aux autres : dans le parc stationnement Lobau Hôtel de ville, les usagers ont à disposition une offre d'autopartage, de covoiturage, de location de vélos en libre-service, de voitures et de scooters. Ils peuvent également recharger leur voiture électrique personnelle aux bornes de rechargement.

Nous sommes convaincus d'avoir un rôle essentiel à jouer dans la nouvelle chaîne de valeur des déplacements. Les collectivités et acteurs privés l'ont d'ailleurs bien compris, et comptent sur nous pour leur apporter des solutions concrètes et efficaces, en ligne avec les besoins réels des individus et des commerçants. En France, les nombreuses réalisations conduites par VINCI Park en centre-ville depuis deux ans en sont la preuve.

C'est donc en toute logique que VINCI Park est présent cette année à Parkopolis, un salon placé sous le signe de la mutation des villes, des nouveaux usages, de l'intermodalité des moyens de transports et de la transformation digitale du secteur, une nouvelle preuve, s'il en était encore besoin, que toute la profession avance dans la même direction.

Serge Clément

Président directeur général de VINCI Park



VINCI PARK CONNECTE SES PARKINGS A LA VILLE

Pour des parkings ouverts sur la ville et connectés à leur environnement, VINCI Park a repensé ses parcours clients avec pour objectif de les rendre plus fluides, notamment grâce à aux technologies et aux services à la mobilité déployés notamment dans son application, ses centres de mobilité, et grâce aux partenariats sellés avec des acteurs proposant des services à la mobilité.

A l'occasion du salon Parkopolis, VINCI Park présente ses nouveaux services innovants, projets et améliorations :

1. My VINCI Park : l'application fait peau neuve et intègre des nouveautés

Grâce à des rubriques intuitives, l'utilisateur peut accéder aux informations dans l'application qui vont lui permettre d'organiser au mieux son déplacement :

A l'occasion de Parkopolis, VINCI Park propose une nouvelle version de l'application, dès le 17 juin. Elle intègre de nombreuses nouveautés et son ergonomie a été repensée :

- Un écran d'accueil affichant les parkings à proximité, avec **un accès direct aux informations des parcs de stationnement à proximité de l'utilisateur** : nombre de place, tarifs, services
- **Intégration de 8 pays** : My VINCI Park est désormais disponible dans 8 pays (France, Espagne, Luxembourg, Belgique, Allemagne, Royaume Uni et Canada) et référence plus de 1 million de places disponibles
- **Géolocalisation Indoor** : l'utilisateur peut activer le Bluetooth de son Smartphone, et se laisser guider à l'intérieur du parking grâce au plan 3D en indiquant son numéro de place pour ne pas se perdre
- **Streetview** : pour naviguer facilement en réalité augmentée et retrouver, téléphone en main, le parking où la voiture a été garée
- **Costationnement** : VINCI Park propose désormais des places de parking au sein d'immeubles privés, dont la localisation est disponible dans l'application



2. Projet SimplyPass : VINCI Park test la dématérialisation du ticket de stationnement à Caen en partenariat avec Orange

Depuis 2013, VINCI Park et Orange sont partenaires du projet SimplyPass, en association avec la Ville de Caen, ville pionnière dans le développement de la NFC en France. Cette application gratuite est actuellement en phase de test et permet de simplifier le parcours client des automobilistes dans les parcs de stationnement VINCI Park à Caen qui sont abonnés Orange. Depuis le 20 janvier, ils peuvent remplacer leur ticket de stationnement papier par un ticket virtuel enregistré directement dans leur smartphone Android équipé de la technologie NFC.



1. L'utilisateur télécharge l'application SimplyPass sur Google Play
2. Il présente son smartphone à la borne lors de son arrivée dans le parking
3. Un ticket virtuel est généré
4. A la fin de son stationnement, il présente son smartphone à la borne ou aux caisses automatiques pour valider son ticket
5. Il règle alors par le moyen de paiement de son choix (espèces, CB, Liber-T)
6. Il présente son smartphone à la borne de sortie et quitte alors le parking

La carte SIM NFC est reconnue par les bornes et les caisses automatiques même si le téléphone est verrouillé ou si sa batterie est déchargée. L'historique sera quant à lui consultable depuis l'application mobile et les notes de frais sont gérées électroniquement.

A l'issue de la première phase de test, un module de paiement sera intégré à l'application afin de permettre aux visiteurs de régler leur stationnement directement depuis leur smartphone.

3. Nouveauté : une borne d'achat

Présentée pour la première fois sur le salon Parkopolis 2015, le prototype de borne d'achat est une étape supplémentaire de la digitalisation globale de VINCI Park : son objectif est d'offrir un nouveau canal de contact avec les clients qui souhaitent s'informer, renouveler leur abonnement ou réserver une place de stationnement. La borne permettra également une mise en relation avec un téléopérateur de VINCI Park.

Les démonstrations qui seront effectuées sur le stand de VINCI Park permettront dans un premier temps de définir le meilleur parcours client et dans un second temps de réaliser un pilote dans un ou plusieurs parkings pour évaluer l'appétence des clients à faire des achats sur la borne avant d'envisager un déploiement plus important en France.

4. Des partenariats qui favorisent l'électromobilité

a. Green On : des vélos à assistance électrique en location dans les parkings

Pour VINCI Park, le parking doit être connecté à son environnement et ouvert aux modes de transports. Des solutions d'éco-mobilité innovantes telles que le vélo à assistance électrique font désormais partie de l'éventail de services qui sont peu à peu mis en place dans les villes pour composer son parcours urbain en combinant des modes de transports. Ils permettent aujourd'hui aux usagers de bénéficier de solutions complémentaires pour leur trajet domicile-travail ou leurs déplacements de loisirs, de réduire la dépendance à la voiture individuelle et d'améliorer la vie en ville, le tout en minimisant leurs efforts grâce à l'assistance électrique.

VINCI Park propose donc un service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE), développé en partenariat avec la société Green On, spécialiste des solutions de mobilité durable. Le service de location de vélos électriques en libre-service est disponible à Paris depuis 2013 (parc de stationnement Lobau Rivoli), et depuis 2014 à Marseille (parc de stationnement Vieux-Port Fort Saint-Jean). Suite à ces premières expérimentations, VINCI Park et Green On ont reconsidéré le service pour un parcours client plus fluide, simplifié.

Depuis avril 2015, une station est opérationnelle au parking **Centre Grande Arche de La Défense**. Désormais cyclable, la dalle de La Défense est directement accessible pour les utilisateurs. Un plan du quartier recensant les pistes cyclables environnantes les oriente utilement.

En juin, les Franciliens ainsi que les touristes en visite dans la Capitale pourront tester les vélos électriques qui seront installés dans le parking VINCI Park à la Cité des Sciences à la Villette.

VINCI Park prévoit de créer un maillage progressif à Paris et sa proche banlieue desservant les quartiers denses, ainsi que de déployer ce service dans les grandes villes de province à forte attractivité culturelle, économique ou touristique. L'objectif est ainsi d'offrir un nouveau mode de transport à la fois très rapide, autonome, sans nuisances et pour un effort limité, en réponse à des besoins de déplacements des personnes comme à la problématique d'apaiser la circulation en ville.

b. VINCI Park, partenaire exclusif de Sodetrel dans le stationnement en ouvrage



Conscients de l'évolution des usages en matière de mobilité, VINCI Park et Sodetrel se sont associés pour accompagner les automobilistes qui ont troqué leurs voitures traditionnelles pour passer à l'électrique.

VINCI Park est le premier partenaire de Sodetrel Mobilité à adopter le Pass Sodetrel. Avec ce Pass, VINCI Park donne à ses abonnés la possibilité d'accéder non seulement aux bornes disponibles dans les parkings VINCI park, mais également au réseau national de bornes de recharge de Sodetrel Mobilité.

Ce réseau de charge est déployé dans différentes villes, dont Grenoble, Nice ou Le Havre, mais également sur les aires d'autoroutes, où 200 bornes de charge rapide seront mises en service fin 2015. A terme, ce seront 1 500 points de charge accessibles aux abonnés du Pass Sodetrel dans toute la France.

Les automobilistes qui roulent en électrique n'auront ainsi plus à craindre la panne, car un maillage territorial de bornes de recharge leur permettra d'effectuer des trajets loisirs, en plus des habituels trajets domicile – travail.

Tous les parkings équipés en bornes sont listés et géolocalisés sur le site de [VINCI Park](#) et directement depuis l'application MyVINCI Park, téléchargeable gratuitement sur l'ensemble des smartphones.

L'EXPERTISE DE VINCI PARK EN VOIRIE

VINCI Park accompagne les collectivités dans la gestion du stationnement avec une approche globale, intégrant le stationnement en ouvrage et en voirie. En France, la loi sur la décentralisation (loi « MAPTAM ») va offrir dès 2016 aux collectivités de nouveaux outils pour mieux organiser le stationnement en voirie, c'est-à-dire réglé horodateur.

1. Chiffres clés

En France

84 contrats de voirie
1,6 million d'habitants concernés
133 000 places gérées
8 000 horodateurs
100 agents et techniciens
20 villes équipées du paiement par mobile (PayByPhone)

En Europe

38 contrats de voirie en Espagne, Grande-Bretagne,
Belgique, République Tchèque,
Slovaquie et au Luxembourg
8 millions d'habitants concernés
119 000 places gérées
7 200 horodateurs
600 agents de verbalisation et techniciens

Aux Etats-Unis

5 contrats de voirie
2,9 millions d'habitants concernés
49 000 places gérées
7 000 horodateurs

Au Global

8 pays
127 contrats de voirie
Madrid, Londres, Chicago, Lille, Paris, Boulogne, Nancy, Neuilly, Saragosse...
13 million d'habitants concernés
310 000 places gérées
22 000 horodateurs
1 200 agents de verbalisation et techniciens

2. La dépénalisation du stationnement : une opportunité pour les collectivités

Acteur global du stationnement, VINCI Park dispose d'une expertise complète en voirie et a déjà déployé son savoir-faire dans les domaines réglementaires, technologiques, organisationnels, d'ingénierie de tarification et des moyens de contrôle dématérialisés dans des pays ayant déjà fait le choix de déléguer le contrôle du stationnement.

En Espagne, en Grande-Bretagne et en Belgique notamment, la dépénalisation du stationnement présente, depuis sa mise en œuvre, des résultats significatifs en matière de recettes pour les collectivités et de rotation des véhicules dans le centre-ville : le taux de respect est en effet de 70% à Madrid et de 95% à Londres

a. En Grande Bretagne

VINCI Park gère la voirie de treize collectivités dont notamment cinq comprises dans le centre (City of London) et la périphérie de Londres. Cela correspond à 46 000 places exploitées dans un périmètre couvrant près de 2 millions d'habitants. Ces treize contrats mobilisent un total de 200 agents et techniciens.

Le contrat de voirie de city of London porté par VINCI Park depuis plus de 10 ans et renouvelé en 2013 apporte une réponse unique au désengorgement de la circulation à l'aide d'une équipe d'agents de verbalisation à vélo capable d'accéder en toute zone en moins de cinq minutes, mais également à l'aide de contrôles vidéo des infractions de stationnement effectués soit par caméra mobile embarquée sur véhicule, soit par caméra fixe pilotée depuis un centre de contrôle.

b. En Belgique

En Belgique, VINCI Park gère la verbalisation du stationnement pour une trentaine de villes, pour lesquelles elle est chargée de procéder au contrôle du stationnement, à la délivrance de l'équivalent belge du forfait de post-stationnement dénommé « bon de redevance » et au recouvrement des impayés.

VINCI Park est également responsable de la maintenance d'environ 1 500 horodateurs dans le cadre de contrats imposant des temps d'intervention très courts en cas de panne ou vandalisme. Afin de gérer l'équipe de techniciens de manière effective et efficace, VINCI Park a développé un « répartiteur », un système informatique de gestion centralisée de la maintenance des horodateurs gérant à la fois le calendrier de l'entretien curatif et préventif des machines ainsi que le suivi des interventions techniques. Les techniciens effectuant les interventions se connectent via leur PDA au « répartiteur » afin d'établir leur parcours et d'interagir avec l'échelon central.

c. En Espagne

L'Espagne a fait le choix de la dépénalisation. VINCI Park y gère deux contrats importants de voirie pour le compte des villes de Saragosse et de Madrid. Ces contrats intègrent aussi bien la verbalisation, la maintenance, la collecte des recettes, que les paiements en espèce, en carte et par téléphone.

Fin 2013 et suite à un appel d'offres, la Ville de Madrid a confié la gestion d'une partie de son stationnement, soit plus de 83 000 places payantes sur voirie, à un groupement auquel participe VINCI Park Espagne. Le cahier des charges de ce contrat est particulièrement novateur, intégrant les points suivants :

Verbalisation automatisée : des caméras à lecture de plaque montées sur des véhicules VINCI Park contrôlent en temps réel le statut des véhicules stationnés en rapprochant leur numéro de plaque d'immatriculation avec les informations renseignées lors du paiement à l'horodateur par mobile ou internet, à savoir la durée, le statut du véhicule (résident/horaire) et le numéro de plaque. Ce dispositif permet de contrôler 2 000 places à l'heure ; en comparaison, un dispositif plus classique avec une équipe d'agents à pied permet le contrôle de 150 places par heure.

Moyens de paiement : ceci regroupe à la fois le paiement en espèces par cartes (prépayée et bancaires) et Smartphones (iPhone, Android). En cas de dépassement horaire, l'automobiliste doit payer 54 €. Celui-ci a toutefois la possibilité, en cas de dépassement de moins d'une heure, de régulariser sa situation immédiatement en s'acquittant d'un montant de 3 €.

Gestion des tarifs : permet de Moduler le stationnement selon le type de client (résident, horaire...), le type de voiture (polluant ou peu polluant) ou en fonction du taux d'occupation des zones. Par exemple, le stationnement est gratuit pour les véhicules électriques. Pratiquer des tarifs plus élevés dans les zones à fort trafic (centre-ville) afin de diminuer le nombre de voitures et la congestion.

d. Dès octobre 2016 en France

La loi 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) vise à dépenaliser et décentraliser le stationnement sur voirie, donnant ainsi aux collectivités locales les moyens de renforcer leur politique de mobilité urbaine. Les collectivités vont ainsi pouvoir disposer de nouveaux outils permettant d’encourager les rotations dans les quartiers saturés, de favoriser le report modal et d’améliorer le taux de respect du paiement du stationnement, aujourd’hui de l’ordre de 30 % en moyenne en France.

La réforme du stationnement permettra en effet aux collectivités, à partir d’octobre 2016, de mettre en place un barème tarifaire modulé et plus souple pour les usagers, mais également d’intensifier le contrôle en déléguant la verbalisation à un prestataire dans le cadre d’un cahier des charges fixé par la collectivité. Elle nécessitera la mise en place d’outils et de moyens nouveaux intégrant le dimensionnement de l’offre de stationnement, la formation des agents de verbalisation, l’acquisition de terminaux de paiement numériques et/ou dématérialisés ainsi que l’automatisation du réseau comptable de verbalisation.

VINCI Park dispose d’une expertise complète lui permettant d’accompagner les collectivités très en amont de leur projet.



NOUVEAUTE : VINCI PARK LANCE LE COSTATIONNEMENT

Les automobilistes sont tous les jours confrontés à la raréfaction du nombre de places de stationnement dans les grandes villes : une offre de stationnement en voirie réduite (à Paris, à titre d'exemple, entre 2003 et 2012, une réduction de près de 15 %), une circulation urbaine résultant de la recherche de place (25%) et le phénomène installé des voitures ventouses parquées 95 % du temps¹, sont des facteurs qui limitent considérablement la rotation des véhicules et constituent un frein pour l'activité commerciale.

Partant de ce constat et du fait que la construction de parcs de stationnement en ouvrage est limitée dans les grandes villes, VINCI Park a conclu un partenariat avec le bailleur social Paris Habitat OPH pour intégrer le costationnement dans sa solution globale de mobilité et augmenter son offre de places de stationnement.

Le costationnement consiste à partager une seule et même place de parking privé avec d'autres automobilistes lorsque cette dernière n'est pas occupée, sur des plages horaires et jours bien définis. Une même place est donc mutualisée pour être partagée en fonction des besoins de chacun, en l'occurrence en journée pour le professionnel et en soirée et les week-ends pour le résident.

Pour permettre aux automobilistes non-résidents de garer leurs véhicules durant les plages horaires qui leur sont imparties, VINCI Park installe dans le parking une solution sécurisée pour y accéder en voiture et à pied, et met en place une signalétique adaptée pour un repérage facile des places réservées.

Le costationnement : comment ça marche ?

1. L'automobiliste fait une demande au préalable via le site [VINCI Park](#), s'abonne en ligne avec la création de son compte.
2. Il sélectionne son parking en consultant la carte et choisit son type d'abonnement : journée en semaine, soir et week-end, ou 24h/24 et 7j/7
3. Il paie en ligne son abonnement ; la transaction est entièrement sécurisée
4. Il reçoit ensuite un courriel avec les informations pratique sur son abonnement : adresse du parking, plages horaires, code d'accès ...

Pour les détenteurs de smartphone, l'ouverture de la porte du parking se fait directement en se connectant depuis l'application My VINCI Park via un accès sécurisé. S'il ne dispose pas d'un smartphone, l'utilisateur utilise un code reçu par SMS qui lui permet d'ouvrir la porte pour entrer et sortir. Chaque utilisateur reçoit un code unique qui lui est associé afin d'accéder au parking.

Egalement, afin de garantir à ses clients un parcours totalement sécurisé et un niveau de qualité équivalent à celui d'un parking en ouvrage, VINCI Park relie les parcs en costationnement au CNTO (Centre National de Télé opérations) qui supervise à distance 24h/24 et 7j/7 les parcs de stationnement et intervient lorsqu'une demande est envoyée par le client via l'application My VINCI Park ou via un appel téléphonique.

Le service de costationnement est disponible à Paris dans les parcs privés suivants :

57 RUE FRANCOIS TRUFFAUT 75012

Tarifs / mois :

24/7 = 90 € ttc

Jour semaine = 68 € ttc

Nuit WE = 54 € ttc

21 RUE DES ENVIERGES 75020

Tarifs / mois :

24/7 = 62 € ttc

Jour semaine = 52 € ttc

Nuit WE = 48 € ttc

21 RUE HOUDART 75020

Tarifs / mois :

24/7 = 68 € ttc

Jour semaine = 55 € ttc

Nuit WE = 50 € ttc

¹Source Cerema Chronos Février 2014



VINCI PARK – LEADER DU STATIONNEMENT EN FRANCE

VINCI Park est un acteur mondial et global du stationnement et de la mobilité urbaine, et transforme depuis plus de cinquante ans l'expérience du stationnement.

VINCI Park innove pour ses clients avec des solutions de stationnement sur mesure :

- Collectivités et administrations,
- Acteurs publics (hôpitaux, gares, aéroports, universités etc.),
- Acteurs privés (stades, lieux de loisirs, de tourisme, résidences, entreprises, centres commerciaux etc.)

Spécialiste de la mobilité urbaine, VINCI Park est le leader européen et l'un des premiers acteurs mondiaux du stationnement et des services associés.

1. Chiffres clés de l'activité – Monde

- 733 millions € chiffres d'affaires en 2014 (avant IAS 31)
- Présent dans 14 pays et 500 villes
- 14 000 collaborateurs
- 3 900 Parkings
- 1,9 million de places de stationnement gérées
- 430 000 places exploitées en voirie
- 2 300 km de voirie urbaine exploitée (considérant qu'une place mesure 5 m de long)



2. Chiffres clés de l'activité – France

- Présent dans 160 villes
- 2 000 collaborateurs
- 26 000 heures de formation
- 646 parcs de stationnement
- 475 000 places de stationnements gérées
- 150 000 places exploitées en voirie
- Plus de 200 clients amont
- 43 millions de clients horaires (sorties payantes)
- 130 000 abonnés
- CA en 2014 : 426 millions d'euros
- Investissement en 2014 : 100 millions d'euros